



N°2021-75

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

BUDGET EAUX PLUVIALES

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 30 juin 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 24 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir :

MM.Daniel Fréchet, Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, ,Eric Lacroix, Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM. Laurent Beluze, Romain Bost, Mme Laurence Boyer, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, , Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Marcel Feraille, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Néron, Eric Martin, Gérard Meunier, Michel Tarasco, Joëlle Girardet, Didier Prunet, Stéphane Raphaël Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM. Lucien Murzi, Sébastien Allier, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Cécile Dony, Gilbert Grataloup, Jacky Geneste, David Gianone, Mme Sylvie Martinez, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le compte de gestion de l'exercice 2020 a été établi par Mme la Trésorière Principale Municipale de Roanne pour le budget Eaux Pluviales de Roannaise de l'Eau du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- retracer les opérations budgétaires de dépenses et de recettes ;
- présenter la situation patrimoniale et financière du syndicat.

De ce fait, les grandes masses du bilan, pour le budget eaux pluviales, se présentent de la façon suivante :

Actif (net)		Passif	
Immobilisations	7 159 338,98 €	Capitaux propres	5 366 374,98 €
Créances	-49 830,55 €	Dettes Financières	1 690 204,00 €
Disponibilités	760,45 €	Autres dettes	98 352,33 €
Comptes de régularisation	48 787,96 €	Comptes de régularisation	4 125,53 €
TOTAL	7 159 056,84 €	TOTAL	7 159 056,84 €

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant l'exactitude des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- déclare, que le compte de gestion Eaux Pluviales dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le 05 JUL. 2021

Le Président

Daniel FRECHET